

ALIMENTERRE

**FESTIVAL DE FILMS
DOCUMENTAIRES**

**FICHE
PÉDAGOGIQUE**



SANS TERRE, C'EST LA FAIM



Comité Français pour
la Solidarité Internationale
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 44 83 88 50

www.cfsi.asso.fr
www.alimenterre.org
www.festival-alimenterre.org



CONTENU

SYNOPSIS	2
NOTRE AVIS	2
LA REALISATRICE	2
INTENTION ET CONTEXTE DE TOURNAGE	2
SCENARIO ET SEQUENÇAGE	3
PRESENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX	3
MOTS-CLES	4
PAYS CONCERNES	4
CHIFFRES CLES	4
CONTEXTE ET ACTUALITE	4
AU MALI	5
CARTE D'IDENTITE	5
LA POLITIQUE ATTRACTIVE D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS DESAVANTAGE LES PETITS EXPLOITANTS.....	5
AU CAMBODGE	6
CARTE D'IDENTITE	6
UN STATUT PRIVILEGIE TRANSFORME EN CADEAU EMPOISONNE	7
EN OUGANDA	8
CARTE D'IDENTITE	8
UNE REFORME FONCIERE IMPARFAITE.....	8
LA COURSE AUX AGROCARBURANTS.....	9
LES TENTATIVES D'ENCADREMENT PAR LES NATIONS UNIES	10
PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS	10
QUESTIONS D'ENTREES DANS LE DEBAT	10
BOITES A OUTILS D'ANIMATIONS	11
DOCUMENTAIRES	11
BIBLIOGRAPHIE	11

FICHE PÉDAGOGIQUE
« Sans terre, c'est la faim »



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





LE FILM

SYNOPSIS

A travers trois exemples (Cambodge, Mali, Ouganda), le film explore le revers du phénomène mondial d'investissement foncier et son impact sur l'agriculture familiale. Il donne la parole à des agriculteurs directement touchés par la saisie de leur terre, leurs histoires personnelles se mêlent aux images de communautés qui luttent pour garder leurs terres.

NOTRE AVIS

Film pédagogique et engagé, « Sans terre, c'est la faim » dénonce les accaparements des terres et défend une agriculture familiale durable, un modèle agricole garantissant la sécurité alimentaire, des emplois en milieu rural, un revenu digne aux producteurs et une gestion raisonnée du territoire et ses ressources.

LA REALISATRICE



Amy Miller est née en 1980 dans le nord de l'Ontario au Canada. Elle a étudié les sciences politiques à l'université de Carleton à Ottawa (Canada). Militante, elle lutte en faveur de la justice climatique. Son engagement, reconnu par les autres acteurs du secteur, lui a ouvert les portes des communautés avec lesquelles elle a travaillé. Elle est perçue par les communautés qu'elle rencontre comme une « alliée » plutôt que comme une réalisatrice nord-américaine. Révoltée par la crise environnementale, elle se bat pour briser le silence autour de ce thème.

Elle a scénarisé, réalisé et coproduit *La ruée vers le carbone*, une mise en examen des effets délétères des projets de crédits compensatoires de carbone sur les populations. Elle a signé *Des mensonges payants : le rôle du Canada dans les industries de la guerre et de la paix*, qui a été présenté notamment aux RIDM, Festival de films de Milan et Bay Street Film Festival, où il a remporté le prix du public. Son premier documentaire, *Outside of Europe*, qui porte sur la logique d'exclusion des politiques de sécurité frontalière et d'immigration, est encore aujourd'hui projeté un peu partout dans le monde. Montréalaise d'adoption, Amy Miller est une documentariste engagée qui soutient le changement social et les initiatives citoyennes en faveur de la justice. Son prochain projet abordera encore la justice climatique, sous l'angle des énergies cette fois.

INTENTION ET CONTEXTE DE TOURNAGE

Suivant sa logique, elle a construit son film avec les protagonistes, plus que pour eux. Son approche documentaire emprunte beaucoup d'idées au pédagogue brésilien Paulo Freire autour de l'éducation populaire, qui met l'accent sur la nécessité d'offrir aux populations autochtones une éducation à la fois nouvelle et moderne, plutôt que traditionnelle, et anticoloniale, c'est-à-dire qui n'est pas une extension de la culture du colonisateur. Ses documentaires s'inspirent du courant de pédagogie critique que Freire et d'autres de ses contemporains comme Henry Giroux ont proposé. Guidée par sa passion et ses principes, elle veut sensibiliser la population au droit à la liberté et aux dangers des dérives autoritaires et rendre le savoir source de pouvoir pour leur donner la capacité d'agir de façon constructive.

Elle retient du tournage cette égale considération et cette solidarité entre tous les participants. Le succès de ses documentaires vient, d'après elle, de la force de cette collaboration. Elle garde en mémoire le témoignage d'Andréas en Ouganda, qui avait faim pendant l'entretien. Elle est fière et satisfaite que la sortie de son film aux Pays-Bas ait



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





favorisé une discussion entre une entreprise néerlandaise active en Ouganda et la société civile. Comme pour chacun de ses films, Amy Miller espère que ce documentaire servira d'outil de sensibilisation. Au-delà de la démarche purement artistique, elle désire offrir aux militants un support d'information et de discussion. Par ailleurs, ce film a renforcé les capacités des protagonistes, qui y ont trouvé une voie d'expression.

SCENARIO ET SEQUENÇAGE

Le film illustre dans trois pays les conséquences des investissements fonciers par de grandes entreprises. Il est ponctué par de courtes animations pédagogiques.

Au Mali, des paysans expropriés contre l'Etat et les investisseurs

00:00:00 à 00:20:36

Le premier exemple est celui du Mali, dans la zone de l'Office du Niger. Les témoignages de paysans sont croisés avec le discours officiel des représentants de l'Office et de grandes firmes. L'Etat cède à ces firmes des terres qui, d'après la constitution, lui appartiennent. Néanmoins, selon la loi coutumière, la terre est gérée par les chefs de villages. Les paysans s'organisent pour faire valoir leurs droits sur les terres qu'ils exploitent. Une courte animation retrace les enjeux globaux liés à la centralisation des terres entre quelques mains.

Au Cambodge, le traité « tout sauf les armes », un atout pour les firmes étrangères

00:20:36 à 00:41:37

Le Cambodge, en tant que Pays moins avancé (PMA) est bénéficiaire de l'initiative européenne « tout sauf les armes ». Ce traité supprime les droits d'entrée sur le territoire européen de tous les produits, sauf les armes et les munitions, provenant des PMA. Au Cambodge, de grandes entreprises étrangères visant l'exportation en profitent et investissent dans des terres pour cultiver de la canne à sucre. Toutefois, leurs activités ne créent pas suffisamment d'emplois pour les petits producteurs, dont les terres ont été saisies. L'animation fait une transition entre ces impacts locaux et les marchés financiers.

A Chicago, au cœur des spéculations

00:41:37 à 00:43:00

Depuis la crise des matières premières, les investisseurs préfèrent contrôler l'ensemble de la chaîne de production alimentaire. Les terres étant perçues comme une ressource rare et nécessaire, leurs prix augmentent, aiguisant l'appétit de nombreux investisseurs.

En Ouganda, les partenariats publics privés

00:43:00 à 00:55:36

En Ouganda, la société est-africaine BIDCO produit de l'huile de palme. Des paysans dévoilent qu'elle contrôle l'ensemble de la chaîne de production, avec l'aval du gouvernement. Elle achète des terres, sous-traite leur exploitation, en achète les fruits et les transforme. Elle dessine le paysage, maîtrise les prix et les agriculteurs n'ont aucune marge de manœuvre.

En Ouganda, achat opaque et accaparement

00:55:36 à 00:72:40

L'aménagement de monocultures de palmiers à huile pour la production d'agrocarburants entraîne la déforestation, l'expulsion des populations locales et la diminution des espaces de production alimentaire. Cela génère une flambée des prix des produits alimentaires. Ce nouveau mode de production trouble aussi le marché de l'emploi : il requiert une main d'œuvre non-qualifiée et l'usage massif de produits chimiques.

PRESENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX

- Fadiala Dembele : avocat au Mali ;
- Amadou Boyé Coulibaly : directeur général de l'Office National du Niger (Mali) ;
- Massa Koné : organisateur communautaire (Mali) ;
- Tembeley Indiguene : directeur de Grand Distributeur Céréalière du Mali (GDCM) ;
- Pung Chhiv Kek : présidente de la Ligue cambodgienne de défense des droits de l'homme (LICADHO) ;



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





- Sam Chantha : ingénieure chimiste à la Koh Kong Plantation Company (Cambodge) ;
- Neth Kun : travailleur agricole dans les champs de cannes (Cambodge) ;
- Chan Tan : superviseur de la Koh Kong Plantation Compagny (Cambodge) ;
- Fred Seamon : trader (Etats-Unis) ;
- Lim Choon Meng : directeur de OilPalm Ouganda ;
- David Kurreba et David Balironda : organisateurs communautaires (Ouganda) ;
- Julius Nganda : sous-traitant de BIDCO (Ouganda) ;
- Kule Hago : employé de BIDCO (Ouganda).

LA THÉMATIQUE

MOTS-CLES

Agriculture familiale / Accaparement de terres / Spéculation / Investissement foncier / Corruption / Agro-industrie / Violence policière / Expropriation /

PAYS CONCERNES

- Mali
- Cambodge
- Etats-Unis
- Ouganda

CHIFFRES CLES

- entre 2000 et 2010, les transactions foncières au niveau mondial couvrent plus de 200 millions d'hectares de terres – soit huit fois la taille du Royaume-Uni¹ ;
- 23 % de ces acquisitions de terres ont vocation à produire des agrocarburants ;
- le tourisme est le 3^{ème} motif d'achat de terre d'un pays par un autre² ;
- en Ouganda, au moins 22 500 personnes³ ont perdu leur toit et leur terre, pris par une compagnie forestière britannique, la New Forests Company.

CONTEXTE ET ACTUALITE

Les accaparements de terre ne sont pas une spécialité du XXI^{ème} siècle : les premiers accaparements de terres datent de la découverte des Amériques par Christophe Colomb. Pendant la période coloniale puis postcoloniale, de vastes plantations détenues par des étrangers se sont développées en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Elles produisaient des bananes, du sucre, du thé, des arachides et du cacao pour les pays européens et nord-américains. Cependant, après la décolonisation, le taux d'acquisition de terres est resté faible. Il s'est accéléré de 2005 à 2009. Puis, la crise financière mondiale a ralenti le rythme des investissements fonciers.

Le phénomène actuel se caractérise par :

- la taille des acquisitions (plus de 100 000 hectares) ;
- la rapidité avec laquelle elles se font ;
- les motivations (sécurité alimentaire et énergétique) ;
- le manque de transparence ;
- la participation croissante des pouvoirs publics ou d'organismes parapublics dans les négociations.

¹ <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/2011/transactions-foncières-a-grande-échelle-etude-ilc-cirad-iiéd>

² Ibid.

³ <http://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2011-09-22/la-ruée-actuelle-sur-les-terres-agricoles-accroît-la-pauvreté>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





Le terme « accaparement des terres » est apparu en 2008. Il sous-entend que les investisseurs se procurent les terrains dans l'illégalité. Or, dans la majorité des cas, les achats ne transgressent pas les règles du régime foncier national. Au contraire, la plupart des gouvernements hôtes présentent un tapis rouge aux investisseurs étrangers et vont jusqu'à modifier leur législation pour faciliter les transactions. Néanmoins, ces acquisitions massives sont lourdes de conséquences pour les petits producteurs locaux (expulsion, augmentation des prix du foncier, baisse des revenus, etc.). D'autant que seulement 20 % des investissements ont donné lieu à une production agricole sur les terres acquises.

AU MALI

Carte d'identité



Le Mali est une République démocratique avec un parlement unicaméral. Sa superficie totale est de 1 240 000 km². C'est le 2ème pays le plus vaste d'Afrique. Il compte plus de 15 millions d'habitants. La religion majoritaire est l'islam (98 %) et la langue officielle le français. Le Mali a un patrimoine culturel très riche, lié à la prospérité de la vallée du fleuve Niger, à travers l'agriculture et le commerce. Sa capitale est Bamako.

Histoire

Le Mali a été le lieu d'origine de 3 grands empires : l'empire Songhaï, l'empire du Ghana et l'empire du Mali. Il a été colonisé par la France de 1895 à son indépendance en 1960. Celle-ci y a développé des cultures de rente telles que l'arachide et le coton dont avaient besoin ses industries.

Economie

La monnaie locale est le franc CFA. Le Mali fait partie des Pays les moins avancés (PMA). L'économie reste dominée par le secteur primaire agricole : 70 % des maliens travaillent dans l'agriculture. Le Mali a réalisé un taux de 5.8 % de croissance économique en 2010 mais il reste paralysé par le poids de sa dette. En outre, la répartition des richesses est très inégale. Les 10 % les plus riches de la population comptent pour 40 % de la consommation du pays, tandis que les 10 % les plus pauvres n'en comptent que pour 1.8 %.⁴

La politique attractive d'investissements étrangers désavantage les petits exploitants

Au Mali, plus de deux tiers de la population vit de l'agriculture familiale, produit sa propre nourriture et ne reçoit pas d'aide de l'Etat. La famille assure la fonction de sécurité sociale⁵. La société et l'économie malienne reposent sur des exploitations familiales qui travaillent environ 90 % de toutes les terres cultivées⁶. La grande majorité des maliens qui travaillent dans l'agriculture sont agro-pasteurs ou petits exploitants et pratiquent l'agriculture mixte.

Pourtant, à l'heure actuelle, 169 286 hectares de terres font l'objet de contrat. Entre 2009 et 2010, le nombre d'investissements étrangers (généralement en partenariat avec l'Etat) a augmenté de deux tiers⁷. « *La situation est grave. Des villages entiers sont rachetés par des entreprises et des violences sont commises contre les paysans qui refusent d'abandonner leurs terres* »⁸ dénonce Ibrahima Coulibaly, fondateur et président de la CNOP (Coordination nationale des organisations paysannes du Mali) et vice-président du ROPPA (Réseau des organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest).

Ce conflit d'intérêt, matérialisé par des expulsions et des réquisitions, trouve son origine dans le régime foncier malien. Celui-ci est constitué de lois modernes et de droits coutumiers. En effet, les producteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils exploitent. Dans la coutume, le chef du village attribue à un producteur une surface à cultiver. Cette surface devient alors

⁴ http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Mali_FR_04.pdf

⁵ <http://www.alimenterre.org/ressource/situation-politique-et-accaparement-terres-mali>

⁶ http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Mali_FR_04.pdf

⁷ Ibid.

⁸ <http://www.alimenterre.org/ressource/situation-politique-et-accaparement-terres-mali>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





la propriété du producteur tant qu'il l'exploite. Mais, selon la constitution, la terre appartient à l'Etat. Pour exploiter la terre, les producteurs doivent alors payer une redevance annuelle, et ce, quelles que soient les conditions climatiques et la qualité de la récolte. Cette redevance génère de l'endettement et finalement des expulsions.

A cela s'ajoute une volonté exprimée depuis les années 1980, de la part de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI) visant à améliorer l'attractivité du Mali pour les investissements étrangers. L'agriculture industrielle est depuis promue par le gouvernement. Elle requiert d'importants apports en capitaux et une orientation commerciale. Considérée comme plus « moderne », elle serait plus apte à profiter des opportunités qu'offre le monde globalisé. En vue de cette modernisation, le Code des investissements a été adopté par le gouvernement en 1991. Maintes fois amendé, il prévoit aujourd'hui des avantages divers pour les investisseurs étrangers, comme une période d'exonération fiscale de 30 ans⁹.

En 2005, avec le soutien de la BM et un prêt financé par l'Association Internationale pour le Développement (AID) d'environ 36 millions de dollars, le Mali s'engage à améliorer les conditions pour les investissements du secteur privé. Ce prêt a été investi dans le soutien d'organes tel que l'Agence de promotion des investissements (API), mais aussi dans la création d'un guichet unique chargé d'enregistrer les baux, la réduction de la taxe sur le transfert de 15 à 7 % de la valeur de la propriété ou encore la diminution des taxes sur le revenu des entreprises.

Pour favoriser ce climat des investissements au Mali, l'API, mise en place en 2009, propose 2,5 millions d'hectares de terres arables dits disponibles aux grands investisseurs¹⁰. Cette surface semble ne représenter que 20 % de ce grand pays. En réalité, les terres arables représentent 4.7 millions d'hectares, soit 3,8 % de la surface totale du Mali. Ces 2,5 millions d'hectares proposés par l'API représentent en fait plus de la moitié des terres arables, et parmi elles, les plus fertiles.

Le pays connaît déjà l'insécurité alimentaire et fait face à de sérieuses contraintes environnementales : les sols se dégradent, la désertification progresse, le climat change, la démographie s'accroît, etc. Par ailleurs, actuellement les petits exploitants et les éleveurs n'ont aucune protection face à l'attribution des terres aux investisseurs. Si les attributions de grandes surfaces, dans la zone de l'Office du Niger en particulier, exigent la participation des autorités gouvernementales, elles ont été négociées jusqu'ici sans transparence.

Enfin, les petits exploitants font face à d'autres contraintes. Leurs exploitations sont généralement sous-équipées : seules 55 % ont un attelage complet. Elles sont mal dotées en infrastructures, que ce soit pour le transport des produits vers les marchés urbains ou pour la conservation et transformation des produits. Dans ces conditions, il est difficile d'accroître les revenus tirés de la production agricole. Les paysans manquent également d'accès au crédit, qui permettrait de développer leurs systèmes de production¹¹. En conséquence, 54 % des chefs de famille déclarent connaître des problèmes de soudure.

Malgré tout, avec ce peu de terres et d'équipement, plus de 60 % des besoins nationaux en riz sont couverts par les agriculteurs familiaux.

AU CAMBODGE

Carte d'identité



Le Cambodge est une monarchie parlementaire. C'est un pays de 181 035 km² pour 14 865 000 habitants. Le bouddhisme est la religion majoritaire, c'est aussi la religion d'état. La langue officielle est le khmer. L'empire khmer a doté le pays d'une architecture riche dont les temples d'Angkor sont un vestige très visité. La capitale est Phnom Penh.

⁹ <http://www.droit-afrique.com/images/textes/Mali/Mali%20-%20Code%20investissements%202005.pdf>

¹⁰ http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Mali_FR_04.pdf

¹¹ Ibid.



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





Economie

La devise locale est le riel. Le Cambodge fait parti des Pays les moins avancés (PMA). L'agriculture reste le secteur économique dominant : l'ensemble du secteur primaire emploie 70 % de la population active.

Histoire

Le Cambodge a vécu l'influence de plusieurs empires, dont l'empire khmer d'Angkor. Il a connu la colonisation vietnamienne, puis le protectorat français et a fait partie du royaume d'Indochine. Il obtient son indépendance en 1953 et subit la guerre froide, qui tire le pays entre les deux blocs déversant massivement des armes sur le territoire. Cette situation s'arrêtera en 1998, à la mort du principal leader communiste, Pol Pot.

Un statut privilégié transformé en cadeau empoisonné

Entre 1975 et 1991, la propriété foncière est complètement démantelée, d'abord par les Khmers Rouges qui défont les registres cadastraux et pratiquent l'expropriation pour redistribuer les habitations et collectiviser l'ensemble des terres, puis par l'occupation vietnamienne et enfin par la guerre civile, qui a parachevé le chaos foncier. La définition même des frontières pose problème jusqu'en 2001, voire encore à ce jour¹².

En 1992, l'État se saisit du problème et entérine une vaste réforme dans le but de délivrer des titres fonciers. Le nombre de demandes est si important que le ministère débordé facilite des arrangements, fruits de la corruption. Les personnes non membres du parti et peu enclines à se saisir de cette loi ont eu plus de difficultés à obtenir ces titres¹³.

La loi foncière de 2001 fait explicitement entrer le Cambodge dans l'économie de marché et dans la politique du titre de propriété. Cependant, cette loi est très mal connue par les populations locales qui n'ont pas été formées à exercer leurs droits¹⁴.

Par cette loi, l'Etat se réserve le droit de louer des terres pour une durée de 99 ans. Cette mesure, vouée à l'origine à faciliter l'accès aux terres vacantes aux producteurs locaux, débouche sur une course au plus offrant, où l'Etat va souvent privilégier des groupes industriels, dont les fonds conséquents permettent de développer l'agro-industrie sur le territoire. Cependant, les concessions de terres sont limitées à 10 000 ha par la loi. Cela devrait en théorie limiter l'implantation de grands groupes. Il est néanmoins possible de contourner la loi pour les entreprises étrangères, en créant plusieurs filiales, et de disposer ainsi de parcelles gigantesques.

L'approbation par le parlement européen en 2001 de l'initiative (décision unilatérale) « Tout sauf les armes » a rendu le Cambodge très attractif pour les entreprises agro-industrielles. Cette initiative a vocation à offrir aux pays les moins avancés (PMA) un traitement préférentiel vis-à-vis des produits qu'ils exportent vers l'Union européenne (UE). Les quotas et droits de douane sont éliminés pour la totalité des produits venant des 49 PMA et entrant dans la zone de l'UE, à l'exclusion des armes et des munitions. Ce traité garantit aussi le prix du sucre : les entreprises sucrières peuvent vendre leur production à un prix garanti, qui peut être jusqu'à 3 fois supérieur à celui du marché.

Résultat : plus de la moitié des terres arables du pays est désormais entre les mains de concessionnaires privés, qui, pour la plupart, exportent du sucre vers l'Europe.

Depuis 2001, 7 134,78 km² de terres ont fait l'objet d'investissements étrangers pour l'achat foncier à grande échelle, soit 3 % de la superficie totale du Cambodge¹⁵.

Le Cambodge est le pays qui affiche le plus grand nombre de transactions signalées, 104 d'entre elles ayant été conclues depuis 2000¹⁶. Le coût social de ces accaparements de terres

¹² <http://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-12377626>

¹³ <http://www.penserlespace.com/etudes-de-cas/le-probleme-des-concessions-foncieres-au-cambodge/>

¹⁴ Ibid.

¹⁵ http://www.landmatrix.org/fr/get-the-detail/by-target-country/cambodia/?order_by=

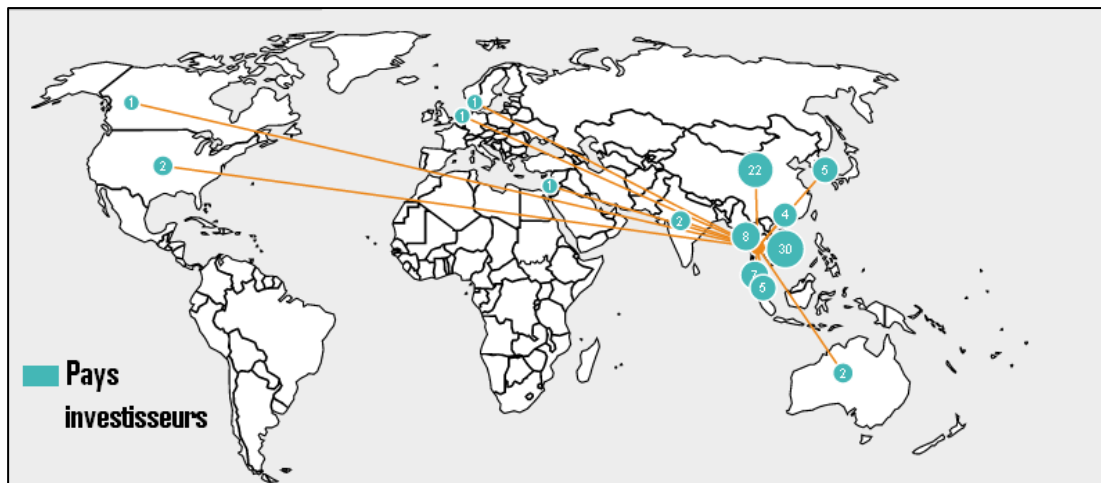


Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





est élevé : des familles qui gagnaient jusqu'alors bien leur vie sont expulsées de leurs terres ou dédommagées de façon bien inférieure à la valeur effective de leur exploitation. Cette baisse redoutable de revenus contraint les populations à travailler pour un salaire faible dans les champs possédés par les grandes compagnies ou à migrer vers la capitale et ses industries textiles. Bruxelles qualifie ces expropriations de violations des droits de l'homme¹⁷. Cette formidable chute salariale pousse à la déscolarisation des enfants qui viennent compléter les revenus parentaux en participant au travail de main d'œuvre.



Investissements dans les terres au Cambodge - Source : Landmatrix

EN OUGANDA

Carte d'identité



L'Ouganda est une République multipartite de l'Afrique des Grands Lacs. Il mesure 241 550 km² et compte 34 131 400 habitants. Ceux-ci sont à 85 % chrétiens. Les langues officielles sont l'anglais et le swahili. La capitale est Kampala.

Economie

L'économie s'appuie principalement sur l'agriculture. Malgré sa culture de café florissante (7^{ème} exportateur mondial), les guerres et les troubles de la région font de l'Ouganda un des pays les plus pauvres du monde. Il bénéficie de préférences commerciales au titre de l'accord de Cotonou et de l'African Growth Opportunity Act (AGOA)¹⁸

Histoire

De 1888 à 1962, l'Ouganda est sous domination britannique. La centralisation du pays a peine à être mise en place. Le pays est marqué par la dictature d'Amin Dada (janvier 1971 à avril 1979) qui provoquera la guerre ougando-tanzanienne et frôlera la faillite du gouvernement.

Une réforme foncière imparfaite

Après des décennies de dictature, l'Ouganda procède à des réformes législatives. Il se dote en 1995 d'une constitution et redéfinit la loi foncière en 1998. Cette loi a pour originalité d'intégrer le droit coutumier à la législation et de limiter le pouvoir d'acquisition du gouvernement qui « ne peut acquérir des terres que dans l'intérêt public » selon l'article 237 de la Constitution.

¹⁶ http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-sugar-rush-land-supply-chains-food-beverage-companies-021013-fr_0.pdf

¹⁷ <http://webdoc.france24.com/cambodge/terre/mindex.html>

¹⁸ <http://www.fao.org/docrep/008/y4632f/y4632f24.htm>



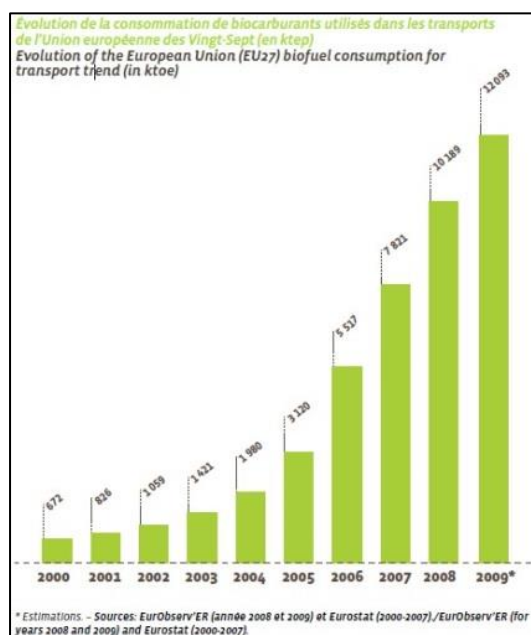


Malgré cette opportunité, de nombreuses contraintes limitent les possibilités d'enregistrement de leurs terres par les petits exploitants. La reconnaissance du droit coutumier rend facultative la possession d'un titre papier de propriété. Cependant, si des propriétaires voisins en sont équipés, l'ayant droit coutumier peut se retrouver lésé. En outre, l'ampleur de la documentation nécessaire pour obtenir cette certification requiert un niveau d'alphabétisation important et un apport financier.

L'incapacité des plus pauvres à fournir des documents ou à vérifier leurs droits, conduit à des abus et à des fraudes en leur défaveur. En dépit des communautés dont les droits ont été reconnus et renforcés par la législation (le droit coutumier est reconnu comme un type de régime foncier), les risques de collusion et de corruption représentent une grande menace¹⁹. Le rôle du chef traditionnel et des autorités est placé au centre de la plupart des activités concernant la terre²⁰. L'article 89 de la constitution stipule que « Rien [...] ne peut empêcher ou limiter l'exercice des autorités traditionnelles dans la résolution de conflits relatifs au foncier ou dans leur rôle de médiation entre des particuliers en désaccord concernant leurs droits ». Pourtant l'application de ces droits reste semée d'embûches : la lourdeur bureaucratique représente un risque de corruption et une limite pour l'appropriation de la loi par les citoyens ougandais (alphabétisation et notions de droit nécessaire).

La course aux agrocarburants

En Ouganda, l'expansion de la culture de palmiers à huile pour la production d'agrocarburants est importante. Près de 10 000 hectares ont déjà été plantés, couvrant près d'un quart de la superficie des îles de Kalanga²¹. En effet, la demande en agrocarburants au niveau mondial ne cesse de croître, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La production a été multipliée par 6 entre 2000 et 2010.



En 2009, les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés à incorporer 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici 2020. La consommation européenne d'agrocarburants devrait ainsi quadrupler. Les aides financières accordées au secteur en Europe offrent un débouché rentable aux plantations de palmier à huile. Ces cultures vouées à l'exportation viennent concurrencer les cultures vivrières : les agrocarburants sont tenus pour responsables d'au moins 30 % de la hausse globale des prix des denrées alimentaires en 2008²². La demande croissante met sous pression les terres agricoles mondiales. En conséquence les prix des terres mais aussi des produits agricoles augmentent²³.

Pour David Kureeba de NAPE / Les Amis de la Terre Ouganda : « Les droits à la terre sont en train d'être démolis, bien qu'ils soient garantis par la Constitution ougandaise. La petite agriculture, la foresterie qui a protégé la faune, le patrimoine et l'approvisionnement alimentaire de l'Ouganda sont remplacés par des décharges de palmiers à huile qui ne profitent qu'à l'industrie agro-alimentaire. Le gouvernement ougandais doit donner la priorité à la petite agriculture biologique paysanne et protéger les droits fonciers des populations ».

¹⁹ <http://pubs.iied.org/pdfs/7401FIIED.pdf>

²⁰ Ibid.

²¹ <http://www.amisdela terre.org/Comment-la-Banque-mondiale-finance.html>

²² <http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/04/Le-Plein-de-faim-Limpact-du-d%C3%A9veloppement-des-agrocarburants-sur-la-faim-dans-le-monde.pdf>

²³ http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/brochure_2012-vf.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





LES TENTATIVES D'ENCADREMENT PAR LES NATIONS UNIES

D'après le Rapporteur des Nations unies pour le Droit à l'alimentation, les exploitations de grandes tailles doivent remplir un certain nombre de conditions :

- les lois locales doivent être reconnues et respectées ;
- l'investissement ne doit pas menacer la sécurité alimentaire nationale mais la renforcer ;
- le processus d'acquisition d'une terre doit être transparent et encadré par la loi, toutes les parties prenantes doivent être consultées et leur consentement doit être éclairé et documenté.

La limite théorique de l'application de ces conditions est que celles-ci s'appuient sur une démarche volontaire libre. Il n'existe pas de sanctions et rien ne garantit leur application.

La FAO s'engage elle aussi dans des accords sur le foncier en tentant d'instituer les Directives volontaires sur le foncier²⁴. Ces directives visent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement. Elles ont été officiellement approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) le 11 mai 2012.

POUR PREPARER LE DEBAT

PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS

- Agriculteur(trice) de France, d'Europe ou de pays en développement ;
- Représentant(e) d'associations travaillant sur l'accaparement des terres (AGter, Collectif des terres fertiles, Grain, Oxfam France, Peuples Solidaires, Terre de liens, Via Campesina, CCFD-TS, Agronomes et vétérinaires sans frontières, etc.) ;
- Représentant(e) de l'OCDE, de l'AFD, de la FAO, de l'ONU ;
- Représentant(e) d'entreprises investissant à l'étranger ;
- Représentant(e) de chambre d'agriculture, du ministère de l'agriculture, DRAAF ; SAFER ;
- Représentant(e) de fédérations agricoles ;
- Représentant(e) de programme d'aide alimentaire ;
- Elu(e) d'une collectivité ayant une coopération décentralisée ;
- Economiste ;
- Financier(e) ;
- Consultant(e) ;
- Enseignant(e) / chercheur / agronome (CIRAD, IIED) ;
- Juriste, spécialiste en droit foncier ;
- Historien(ne) ;
- Sociologue ;
- Journaliste spécialistes de ces questions (Politis, Alternatives économiques, etc.).

QUESTIONS D'ENTREES DANS LE DEBAT

- Les investissements fonciers privés sont-ils la seule solution pour garantir la sécurité alimentaire mondiale ?
- Les accaparements de terre : une nouvelle forme de colonisation ?
- A qui profitent les investissements massifs dans les terres agricoles étrangères ? Quelles conséquences pour les paysans et les communautés ? Quelles conséquences en matière d'autosuffisance alimentaire et foncière ?
- Quelle marge de manœuvre pour un Etat face aux grands propriétaires terriens ?
- L'appropriation de la terre peut-elle être régulée par un code de conduite ?
- Les investissements fonciers étrangers, facteur d'emploi et de développement ?
- Comment lutter à notre échelle contre les accaparements des terres ?

²⁴ http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG_Final_FR_May_2012.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





- Quel poids ont les organisations paysannes dans ce combat ? David peut-il battre Goliath ?
- Quel modèle agricole adopter ? Quel modèle d'investissements ?
- Quel cadre législatif pour contrôler les achats/locations massifs/massives des terres ?
- Avons-nous en France des problèmes d'accès au foncier ? Quelles en sont les causes ?
- Quelles sont les marges de manœuvre des collectivités territoriales pour favoriser l'accès au foncier ?
- En quoi nos actes de consommation ont-ils des conséquences sur les accaparements de terres ? Comment pouvons-nous agir à notre échelle ?
- Quel est le droit des femmes par rapport à l'accès au foncier ?

BOITES A OUTILS D'ANIMATIONS

- Micro-trottoir sur « Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire pour vous ? Et la sécurité alimentaire ? » qui pourrait être diffusé avant le film ?
- Un « Q-sort »
<http://red.koweb.fr/outils/q-sort/>
- Un « gro-débat »
<http://www.scoplepave.org/pour-discuter>
- Débat mouvant sur la question « La pression du foncier ici est responsable de l'accaparement des terres là-bas ?
- Convertisseur alimentaire de Terre de liens. Il prend notamment en compte la question : « Combien d'hectares de terres agricoles pourrions-nous protéger grâce à cette relocalisation alimentaire si nous installions de nouveaux agriculteurs en bio et/ou nous passions des « contrats de transition vers la bio » avec les agriculteurs conventionnels qui pourraient profiter de notre décision de relocaliser notre consommation ? »
<http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>
- Jeu sur l'accès à la terre en Ile de France, coédité par Starting-Block et Terre de Liens :
<http://www.starting-block.org/>
- Jeu ELEMENTERRE de Frère des hommes
- <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-%C2%AB-element-terre-mon-cher-watson-%C2%BB-0>
- Repas insolent
<http://starting-block.org/asso/nos-actions/18-30-ans/le-repas-insolent>

POUR ALLER PLUS LOIN...

DOCUMENTAIRES

- Planète à vendre – Alexis MARANT – 2011
<http://www.alimenterre.org/film/planete-a-vendre>
- Films Terres du CCFD-TS
<http://philipperevelli.com/terres/>
- Mali : Ruée sur les terres – CCFD-TS – 2012
<http://ccfd-terresolidaire.org/infos/souverainete/accaparement-des-terres/terres/un-tour-du-monde-pays/mali-ruée-sur-les-3529>
- Du riz et des hommes - Sophie Cailliau, Charlotte Gille, Antonella Lacatena, Nicolas Stinglhamber et Yann Verbeke – 2008
<http://www.alimenterre.org/film/riz-et-hommes>
- Prise de terres - AUBRY Pascal et Patrick – 2013 – La ligne du temps
<http://vimeo.com/81087980>
- La face cachée des agrocarburants - An BACCAERT, Nico MUNOZ et Cristiano NAVARRO - 2011
<http://www.alimenterre.org/film/face-cachee-agrocarburants>

BIBLIOGRAPHIE

- Site de la FAO



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr





<http://www.fao.org/home/fr/>

- Site des Nations Unies

<http://www.un.org/fr/>

- Centre de ressources ALIMENTTERRE

<http://www.alimenterre.org/>

- Site LandMatrix

<http://www.landmatrix.org/en/>

- Site du CIRAD

<http://www.cirad.fr/nos-recherches/resultats-de-recherche/2011/entrepreneurs-ou-accapareurs-les-investissements-fonciers-dans-les-perimetres-irrigues-de-l-office-du-niger-au-mali>

- Répondre aux défis du 21e siècle avec l'agro-écologie - Notes de la C2A - 2013

<http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Les-notes-de-la-C2A-n%C2%B010-agro%C3%A9cologie-Janvier-2013.pdf>

- « Office du Niger, grenier à riz du Mali », de P. Bonneval / M. Kuper / JPh. Tonneau – CIRAD - 2002.

- Fiche pédagogique de « Planète à vendre » (documentaire)

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/alimenterre-2012_fiche-pedagogique_planete-a-vendre_vf.pdf

- Fiche pédagogique de « La face cachée des agrocarburants » (documentaire)

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/alimenterre-2012_fiche-pedagogique_la-face-cachee-des-agrocarburants_vf.pdf



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

